

RESOLUTION 1 – L'assemblée, après avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du président

RESOLUTION 2 – L'assemblée, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion

RESOLUTION 3 – Renouvellement des membres du comité : AZZOPARDI Florine – DONNEZ Marie – EISENMANN Roland – ALIX Jean Michel

La cotisation pour 2014 est fixée à 20 euros.

Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal.

Nous vous remettons votre nouvelle carte de membre actif 2014 qui annule et remplace celle de 2013

Ceux qui ne pourraient pas assister à l'assemblée générale pourront utiliser le bulletin d'appel de cotisation et l'adresser à l'adresse ci-après: A.A.R.C. 161 chemin de l'Etringa - 74390 - CHATEL

Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 2014

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, chère adhérente, cher adhérent, l'expression de nos sentiments distingués.

(résultat du budget 2013 qui vous sera présenté à l'Assemblée)

M. ou Mme

N° de carte de membre

Nom et adresse de votre résidence à CHATEL

**PARTICIPE à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL
le vendredi 27 décembre 2013 à 18 heures
Salle de la MUSARDIERE (Remontées Mécaniques SUPER CHATEL)**

Nota: Ouverture des portes dès 17h30 (pointage et encaissement des cotisations)

Signature :

NOTA: CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'EMARGEMENT ET EVITERA AINSI TOUTE ATTENTE A L'ENTREE DE LA SALLE. MUNISSEZ VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.

VOTRE ATTENTION ! Nous vous conseillons.....

Si vous participez à l'ASSEMBLEE GENERALE

- de remplir, dès à présent, le bulletin de présence (ci-dessus) Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.

- de remplir, dès à présent, le bulletin « appel de cotisation 2014 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez à l'ASSEMBLEE GENERALE

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.13. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.

- Remplissez également le bulletin « appel de cotisation 2014 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle.